

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

# Commune de VEAUGUES

ANNEE 2020

N° 2

Publication le 31/07/2020

# SOMMAIRE

## Délibérations du Conseil Municipal

*(Extraits des délibérations conformes au registre)*

### **Séance du 3 juillet 2020**

D2020\_07\_013 - Fixation du nombre d'adjoint

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 11
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le  
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 3 Juillet à 12:30, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Conseillère, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2020.

**Présents :** Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusé(s) :** Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THIROT Sylvie à M. JOULIN Dominique

Mme CHESTIER Sophie

**A été nommé secrétaire :** Mme GIRALDO Ludivine

### D2020\_07\_013 – Fixation du nombre d'adjoint

**Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;**

**Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;**

**Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;**

**Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.**

Monsieur le Maire propose 4 adjoints, il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Résultat :

- 4 adjoints : 11 voix
- 3 adjoints : 3 voix

Le conseil municipal **FIXE** à 4 le nombre d'adjoint

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 27/07/2020  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

31, JUL. 2020

Préfecture

